

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4378

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Amitié des personnels communautaires et municipaux (APCM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4378**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Association Amitié des personnels communautaires et municipaux (APCM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Amitié des personnels communautaires et municipaux (APCM) est composée d'anciens malades, d'abstinents volontaires et de sympathisants qui apportent leur soutien aux malades alcooliques et à leur famille, tout en œuvrant pour la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Dans le cadre du "dispositif risque alcool" mis en place par la Communauté urbaine de Lyon, l'association est reconnue comme membre du réseau interne de soin et d'accompagnement.

A ce titre, elle intervient en partenariat avec les services médico-sociaux, les partenaires sociaux et la hiérarchie pour accompagner individuellement les agents en difficulté avec la consommation d'alcool et prolonger, dans la sphère privée, l'aide apportée dans le contexte professionnel tout en favorisant un lien entre ces 2 espaces.

Les actions d'accompagnement individuel des agents menées par l'association se font hors du temps de travail.

a) - Bilan de l'année 2013

En 2013, 8 malades ont été signalés et contactés par l'association. Les premières rencontres se sont déroulées lors des permanences de l'association. Il s'agit là d'un moment important qui permet de nouer une relation de confiance pour envisager un accompagnement. Les 117 permanences se sont déroulées dans 3 lieux différents de l'agglomération.

L'association travaille en relation étroite avec le centre de soins spécialisés de Letra (une réunion avec le personnel et la direction, 6 réunions forum avec les malades hospitalisés).

8 réunions avec les subdivisions ou visites sur place ont été organisées.

Par ailleurs, l'APCM participe à des événements comme le forum des associations dans le 4^e arrondissement de Lyon, une réunion d'information au collège La Trinité à Lyon 6^e et organise des manifestations comme le concours de coinche ou le loto ainsi qu'une sortie familiale à Grenoble.

L'association réunit 38 adhérents, les malades ne cotisent pas pour la 1^{ère} année d'adhésion.

b) - Programme 2014

L'APCM poursuivra ses activités en 2014 et envisage de renforcer sa communication. Elle prévoit notamment l'alimentation de son blog sur Facebook, créé en 2012.

Elle envisage également de renforcer la prévention, notamment, *via* :

- des actions d'information à la sortie du restaurant communautaire,
- des déplacements dans les directions sur plusieurs jours pour se faire connaître, par la diffusion d'un film et par des échanges

c) - Budget prévisionnel pour l'année 2014

Le budget prévisionnel pour l'année 2014 est de 8 775 € et se décompose comme suit :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyer	4 300,00	subvention Ville de Lyon	4 000,00
eau	150,00	subvention Communauté urbaine de Lyon	4 000,00
assurance local	400,00	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS)	215,00
téléphone, internet	550,00	adhésions	560,00
sortie familiale	1 000,00		
tirage des rois	150,00		
réunions mensuelles, assemblée générale (AG)	500,00		
journée d'études	200,00		
déplacements Fitpat	350,00		
frais de déplacements	300,00		
événements familiaux	150,00		
cotisations diverses	100,00		
frais de secrétariat et affranchissement	625,00		
Total	8 775,00	Total	8 775,00

Conformément aux termes de la convention annuelle, il est proposé que la Communauté urbaine porte le montant de la subvention versée à l'APCM, pour l'année 2014, à 4 000 € (montant identique à celui attribué en 2013). Cette subvention sera payée en un seul versement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Amitié des personnels communautaires et municipaux (APCM),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'APCM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487 - pour un montant de 4 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.